

ASSEMBLÉE DU 25 mars 2021

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 25 mars 2021, à 16 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents (par visioconférence) :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents (par visioconférence) :

Monsieur Jean Brunet, directeur général intérimaire
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée.

CA-2021-026

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 février 2021
3. **Direction générale**
 - 3.1
4. **Direction — gestion de projets**
 - 4.1 Modification de contrat — services professionnels pour l'inspection des structures (ouvrages d'art)
5. **Direction des finances**
 - 5.1 États financiers 2020
 - 5.2 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 31 576 000 \$
 - 5.3 Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 123, 124 et 151, concordance et courte échéance

6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat — services professionnels d'ingénierie — phase 2.2
 - 7.2 Lettres d'entente amendant la convention collective des chauffeurs urbains et employés du Service de l'entretien

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10,1

11. **Levée de l'assemblée**

CA-2021-027

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 février 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2021
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-028

**Modification de contrat — services professionnels pour
l'inspection des structures (ouvrages d'art)**

ATTENDU QUE le 31 août 2017, par sa résolution 2017-090, la
Société octroyait le contrat de services professionnels pour l'inspection des
structures (ouvrages d'art) à la firme Stantec Experts-conseils ltée, au montant de
337 008,97 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE le contrat octroyé comprenait une inspection
sous-marine, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de
réfection du mortier des trois (3) piles du pont Noir ;

ATTENDU QUE la portée du projet est passée d'un projet de
réfection du mortier à un projet de réfection structurale complète des piles
incluant les travaux sous-marins additionnels requis faisant suite à l'érosion
supplémentaire causée depuis 2017 ;

ATTENDU QU'en raison des travaux de réfection qui se sont
étendus sur une période beaucoup plus longue que prévu au contrat, Stantec
Experts-conseils ltée réclame des honoraires additionnels de 88 929,93 \$, taxes
incluses, pour le prolongement des activités de surveillance de 17 semaines
supplémentaires, incluant pour travaux sous-marins non prévus ainsi que pour les
difficultés de plantage des palplanches au périmètre des trois (3) piles ;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le
certificat de trésorerie numéro 2021-022 ;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de services professionnels pour l'inspection des structures (ouvrages d'art), au montant de 88 929,93 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-029

États financiers 2020

ATTENDU QUE, conformément à l'article 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le trésorier a déposé les états financiers 2020 de la Société ;

ATTENDU QUE ces états financiers ont fait l'objet d'un audit de la part de la firme Deloitte et de la vérificatrice générale de la Ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE ces états financiers ne démontrent aucun excédent de fonctionnements à des fins fiscales pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 faisant suite à l'affectation d'une somme de 12,8 M\$ provenant du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes ;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des finances et l'approbation du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE la Société accepte le dépôt des états financiers vérifiés conjointement par la firme Deloitte et par la vérificatrice générale de la Ville de Gatineau, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-030

Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 31 576 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt numéros **123**, **124** et **151**, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, dater du 8 avril 2021, au montant de **31 576 000 \$** ;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six (6) soumissions conformes ;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

Soumissionnaires	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<i>Financière Banque Nationale inc.</i>	98,998 00	3 605 000 \$	0,500 %	2022	1,731 36 %
		3 652 000 \$	0,650 %	2023	
		3 700 000 \$	0,850 %	2024	
		3 748 000 \$	1 100 %	2025	
		11 996 000 \$	1 350 %	2026	
		4 875 000 \$	2 200 %	2031	
<i>RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.</i>	99,133 00	3 605 000 \$	0,500 %	2022	1,754 33 %
		3 652 000 \$	0,700 %	2023	
		3 700 000 \$	0,900 %	2024	
		3 748 000 \$	1 200 %	2025	
		11 996 000 \$	1 400 %	2026	
		4 875 000 \$	2 250 %	2031	
<i>Valeurs Mobilières Desjardins inc.</i>	98,872 00	3 605 000 \$	0,500 %	2022	1,773 88 %
		3 652 000 \$	0,600 %	2023	
		3 700 000 \$	0,850 %	2024	
		3 748 000 \$	1 100 %	2025	
		11 996 000 \$	1 350 %	2026	
		4 875 000 \$	2 250 %	2031	
<i>Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.</i>	98,995 55	3 605 000 \$	0,450 %	2022	1,779 90 %
		3 652 000 \$	0,550 %	2023	
		3 700 000 \$	0,800 %	2024	
		3 748 000 \$	1 150 %	2025	
		11 996 000 \$	1 400 %	2026	
		4 875 000 \$	2 300 %	2031	
<i>BMO Nesbitt Burns inc.</i>	99,00000	3 605 000 \$	0,500 %	2022	1,80329 %
		3 652 000 \$	0,750 %	2023	
		3 700 000 \$	1,000 %	2024	
		3 748 000 \$	1,100 %	2025	
		11 996 000 \$	1,250 %	2026	
		4 875 000 \$	2,500 %	2031	
<i>Marchés Mondiaux CIBC inc.</i>	98,841 90	3 605 000 \$	0,400 %	2022	1,806 06 %
		3 652 000 \$	0,500 %	2023	
		3 700 000 \$	0,800 %	2024	
		3 748 000 \$	1 100 %	2025	
		11 996 000 \$	1 400 %	2026	
		4 875 000 \$	2 300 %	2031	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse ;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
 APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de **31 576 000 \$** de la Société soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc. ;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

QUE la présidente et le trésorier de la Société soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-031

Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 123, 124 et 151, concordance et courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **31 576 000 \$** qui sera réalisé le 8 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéro	Montant
123	9 975 800 \$
123	839 200 \$
124	3 911 000 \$
151	7 870 000 \$
151	8 980 000 \$
TOTAL	31 576 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les Règlements d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les Règlements d'emprunt numéros 124 et 151, la Société souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces Règlements ;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule de la présente résolution soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 avril 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 avril et le 8 octobre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D- 7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Laurentienne
75, boul. du Plateau, unité 109
Gatineau (Québec) J9A 3G1

8. Que les obligations soient signées par la présidente et le trésorier de la Société. La Société, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les Règlements d'emprunt numéros 124 et 151 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 124 et 151 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 8 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-032

Octroi de contrat — services professionnels d'ingénierie – phase 2.2

ATTENDU QUE le 27 août 2020, la Société a autorisé le règlement d'emprunt 158 afin de financer les trois (3) dernières phases du projet de la mise à niveau du Centre administratif Antoine-Grégoire ;

ATTENDU QUE la phase 2 est en cours d'exécution afin d'effectuer le remplacement d'équipement de levage et l'installation d'équipement pour assurer l'entretien des autobus ;

ATTENDU QUE les travaux de la phase 2.2 seront effectués dans huit (8) baies de travail ;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé afin d'octroyer un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la conception, le support, la surveillance et la clôture du projet ;

ATTENDU QUE faisant suite à cet appel d'offres, une seule soumission a été reçue, laquelle est conforme, soit celle de WSP Canada inc. ;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-034 ;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la phase 2.2 du projet de rénovation du CAAG soit octroyé à la firme WSP Canada inc. au montant total de 291 001,73 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-033

Lettres d'entente amendant la convention collective des chauffeurs urbains et employés du Service de l'entretien

ATTENDU QUE la convention collective liant la Société et le Syndicat canadiens de la fonction publique, section locale 5910 a été signée le 3 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE les textes de la convention collective ont été entérinés par le Conseil d'administration le 3 novembre 2017 et que toute modification apportée à celle-ci doit être approuvée par le Conseil ;

ATTENDU QUE l'interprétation et l'application de certains articles, tels que rédigés, posent des difficultés ;

ATTENDU QUE les parties ont eu des échanges afin de discuter des enjeux et convenir de nouveaux textes dans le but de faciliter l'application desdits articles ;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE les lettres d'entente suivantes, modifiant les textes de la convention collective liant la Société au Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5910, soient approuvées :

- 2021-01 ;
- 2021-20.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-034

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 10.

Adoptée à l'unanimité

.....
Myriam Nadeau,
Présidente

.....
Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 25 mars 2021**

CA-2020 — XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

M^e Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux